



NOTE D'INFORMATION AUX MAIRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE

SITUATION DU SERVICE PUBLIC DES DECHETS AU 29 MARS 2020

L'objectif fixé par le gouvernement est clair, il faut à tout prix ralentir la propagation du COVID-19.

Le maintien du service public de gestion des déchets pendant la période de crise sanitaire que nous traversons suppose donc de nombreux ajustements et nous nous efforçons de trouver des solutions conciliant service public, préservation de la salubrité publique, limitation du risque d'exposition des personnels et de la population.

UNE PRIORITE : LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

La priorité en termes sanitaire et de salubrité, est bien d'assurer pendant la période de crise la collecte et l'élimination des déchets ménagers en assurant, à minima, la collecte et l'élimination de ces déchets, en adaptant les modalités et les fréquences de collecte en cas de restriction de personnel de notre prestataire de collecte PAPREC, dans le cadre de l'application de son plan de continuité d'activité.

En conséquence, nous mettons tout en œuvre avec lui, pour garantir le maintien des services de ramassage au porte à porte des ordures ménagères et pérenniser ce service le plus longtemps possible en fonction de l'évolution de la situation.

L'organisation des tournées a été redimensionnée pour tenir compte de mesures minimales de prévention des risques pour les agents de collecte (désormais constitué de 2 agents avec un chauffeur et un ripeur pour permettre de respecter à minima les règles de distanciation sociale et limiter les contacts rapprochés dans les camions).

FERMETURE DES DECHETERIES ET SUSPENSION DES AUTRES COLLECTES

Depuis le lundi 16 mars, et suite aux mesures de confinement, dans un souci de limitation des rassemblements de population et d'exposition des travailleurs au sein des déchèteries, il a été préconisé, comme cela a été fait à la CARA, de **fermer l'accès aux déchèteries et de suspendre la collecte des déchets verts et la collecte sélective.**

Comme la crainte de la multiplication des dépôts sauvages a été exprimée par plusieurs élus et usagers, un agent de la CARA est chargé d'effectuer une veille sur l'ensemble des déchèteries. Au final, très peu de dépôts, estimés au global à 2 à 3m³ de déchets (quelques sacs de déchets verts, un peu d'emballages et 2-3 encombrants...). L'ensemble a été retiré cependant pour éviter l'appel à d'autres incivilités. Le confinement mis en place depuis le 17 mars et l'augmentation des contrôles sur les déplacements expliquent vraisemblablement ces faibles volumes.

Concernant la collecte sélective et le tri des emballages en vrac (qui comprennent souvent les mouchoirs en papiers qui font régulièrement l'objet d'erreur de tri), dans un souci de limitation de l'exposition des habitants et des travailleurs en centre de tri, il a été considéré par le réseau AMORCE qu'elles ne sont pas des services essentiels. Par ailleurs, la question de l'exposition des habitants, des ripeurs et des trieurs n'est pas suffisamment stabilisée et peut exposer juridiquement les employeurs publics comme privés, **ce qui a conduit à suspendre le fonctionnement des installations de tri sur le plan national.**

Les consignes officielles données à ce jour aux usagers, sont les suivantes :

Stocker les emballages en fonction des capacités de chaque foyer, et ce, jusqu'à nouvel ordre. Pour faciliter le stockage, les usagers sont invités notamment à aplatir leurs emballages pour diminuer le volume (attention à ne pas les imbriquer ou à les compacter ensemble).

Nous sommes conscients que cette solution de court terme, ne pourra perdurer dans le cadre d'une période longue de confinement.

C'est pourquoi, la CARA pourrait décider de reprendre la collecte sélective des emballages tout en informant les populations sur **la possibilité que les flux collectés sélectivement soit temporairement acheminés vers une solution d'élimination** ou vers notre plateforme de transfert de Médis, **OU de suspendre temporairement la collecte sélective en vrac des emballages**, en affectant pendant cette période les dispositifs de la collecte en mélange en sac.

Sans anticipation et gestion "organisée" des reports de charge du bac jaune vers le bac vert, c'est toute la chaîne qui pourrait être déstabilisée (là où nous sommes tous déjà sur un mode "dégradé" au regard des mesures de confinement) :

- L'organisation des circuits de collecte (répartition de la charge de travail),
- L'organisation du centre de transfert à Médis,
- La gestion de l'organisation du traitement des déchets du SIL (sans compter le lien nécessaire avec la DREAL au regard de l'arrêté d'autorisation d'exploitation).

Toute cette chaîne doit en conséquence être coordonnée pour garantir le service minimum en continu d'élimination des ordures ménagères.

Les résidences collectives ou des activités professionnelles (établissements de santé, alimentation) sont déjà traitées, au cas par cas, avec **des solutions d'évacuation exceptionnelle, en mélange**, de leurs bacs jaunes et verts.

DEUX CAS PARTICULIERS : COLONNES A VERRE ET COLONNES ENTERREES

La collecte des colonnes à verre est maintenue. Nous ne communiquons pas à ce sujet pour limiter les dérives de déplacements non autorisés des usagers par rapport aux mesures de confinement. Cependant, l'accès au service est maintenu et les collectes suivies.

Les colonnes enterrées des ordures ménagères (dédiées aux activités professionnelles essentiellement) : mises à zéro vendredi 20 mars, la collecte est effectuée en fonction du taux de remplissage, dont le suivi à distance est possible. La fréquence d'usage ayant fortement chuté suite aux restrictions des activités professionnelles.

ATTRIBUTION DE BACS OU REPARATION

En l'état actuel des mesures de confinement, **les campagnes de distribution et de maintenance des bacs roulants sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.**

Pour les usagers de résidence individuelle, la consigne est de présenter temporairement des sacs poubelles fermés déposés à même le sol devant leur habitation sur le domaine public. Nous prenons leurs coordonnées afin de transmettre les adresses au collecteur pour accepter exceptionnellement ces présentations non conteneurisées.

Nous invitons l'usager à se rendre sur le site internet de la CARA pour remplir un document de demande (qui permettra d'organiser les interventions "bacs" à la reprise d'activité). Pour ceux qui ne disposerait pas d'accès à internet, nous utiliserons leurs coordonnées postales pour leur faire parvenir la demande par courrier ultérieurement.

AUTRES QUESTIONS CONCERNANT LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

En l'état actuel, seules les ordures ménagères sont ramassées selon le calendrier habituel. Il est important de rappeler que les déchets doivent être présentés la veille à partir de 20h. Certains ont gardé leurs habitudes de présenter leurs déchets le matin même et parfois trop tard.

ATTENTION. En temps normal, une montée en puissance avec des fréquences de collecte supérieures pour certaines communes, est mise en œuvre au 1^{er} avril. Au regard du contexte actuel, nous resterons sur le calendrier d'hiver aux jours et fréquence correspondants (tableau joint).

La majorité des usagers que nous avons depuis 10 jours au téléphone et par mail comprend la situation. Nous sommes conscients de l'impact que cette organisation temporaire est susceptible d'avoir sur les habitudes. Néanmoins, le petit équilibre établi grâce au maintien en service des employés de PAPREC, peut à tout moment basculer s'il s'avérait que leur activité pourrait les mettre en contact plus que nécessaire avec le COVID-19, sans possibilité pour leur employeur de les en protéger.

ET A COURT TERME ?

Un bilan de l'impact chiffré est prévu à partir de lundi avec PAPREC. Nous nous préparons à mettre en œuvre d'autres dispositions exceptionnelles si nécessaire : évacuation en mélange des ordures et du tri (hors déchets verts), modification de l'organisation des collectes (fréquences et jours de passages), mise en place d'un réseau d'apport volontaire sous contrôle et sous réserve de dérogation aux mesures de confinement...

Nous vous remercions de bien vouloir relayer ses informations auprès des habitants de votre commune.